ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de Québec... $1.00
Cité de Québec et pays étrangers.. $1.50
Pour les Sociétaires de la Coopérative Fédérée de Québec et de la Société des Jardiniers-Maraîchers.. 75c

Tarif des annonces 15c. la ligne. Annonces classifiée 25 mots, 50 sous par insertion, plus un sous par mot additionnel au-dessus de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annonces écrire au "Bulletin de la Ferme", Limitée, 37, rue de la Couronne, (Edifice Guillemette) Québec. Case postale 129.—Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
37, DE LA COURONNE,
QUÉBEC

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
et de la Société des Jardiniers-Maraîchers de la Province de Québec

REDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de la ferme et du foyer rural.

Elle est redigée par un comité de techniciens et de praticiens agricoles, assistés de collaborateurs occasionnels et de correspondants de diverses institutions agricoles. Toute collaboration est sujette au contrôle du directeur.

La correspondance concernant la rédaction doit s'adresser au Directeur du "Bulletin de la Ferme", Case postale 129, Québec.

Volume XVI—Henri Gagnon, Président — QUEBEC, LE 19 AVRIL 1928 — Frs. Fleury, Gérant—Numéro 16

Au secours des producteurs de foin

La production du foin de commerce fut jadis, et jusqu'à il y a peu d'années, une importante source de revenus pour un grand nombre de propriétaires de fermes, établis sur les fertiles alluvions du St-Laurent, des rivières Richelieu, St-François, etc. Notre province est depuis longtemps celle qui produit le plus de foin de commerce, tant pour l'exportation que pour les marchés domestiques. Nos producteurs de foin, possesseurs de grandes et bonnes terres, ont pu autrefois compter sur un marché assez stable pour l'écoulement de leurs récoltes, et se sont fait d'assez beaux revenus tout en adoptant l'un des plus primitifs systèmes d'exploitation agricole. C'était pour eux l'âge d'or: pas de vaches à traire, les clôtures réduites au minimum. Les fumiers de fermes, peu abondants d'ailleurs, pouvaient s'empiler pendant de longues années autour des bâtiments, sans nuire à la circulation, et lorsque leur encombrement menaçait, quelques malins disent que l'on songeait à déplacer les bâtiments plutôt que les fumiers. Il y avait, au cours de l'année, une seule corvée; celle de la fenaison, se faisant toujours à une période où les rayons du soleil étaient des plus ardents.

Quelques hommes avertis en agriculture se sont permis occasionnellement d'inoffensives critiques de ce système prétendu ruineux de cultiver nos meilleures terres selon la loi dite du moindre effort. Mais les producteurs de foin pouvaient toujours riposter qu'ils étaient vraiment satisfaits de leur sort et prouver, à l'occasion, qu'un tel régime les faisait non seulement vivre mais leur permettait, suivant une vieille expression, "de mettre du foin dans leurs bottes".

Les conditions ont sigulièrement changé depuis quelques années avec la dégringolade constante dans les prix du foin de commerce. Le moteur, qui est en train de détrôner le cheval, aux Etats-Unis plus particulièrement, permet à la gazoline de faire une rude concurrence à notre foin de mil. Une analyse de la situation faite par le Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis, révèle qu'il est peu probable que le commerce du foin puisse redevenir ce qu'il a été. On semble même jeter un cri d'alarme aux producteurs qui ne sont pas encore complètement découragés. Ici dans la province de Québec, nos producteurs de foin produisent à perte sur des terres de grande valeur et qui forment notre plus beau domaine agricole. Nous savons pertinemment que le bilan de fin d'année d'un très grand nombre de ces fermes se chiffre par un déficit alarmant au lieu d'un salaire pour le fermier.

Plusieurs fois déjà l'attention des producteurs de foin a été attirée sur la situation qui prévaut actuellement. Nous comprenons qu'il peut être très ennuyeux pour eux de changer leur système de culture. Quelque sympathiques que nous soyons à leur égard, il nous est impossible de changer l'état actuel des choses, et la production de foin de commerce est, à notre avis, un système devenu ruineux.

Nos producteurs de foin réalisent sans nul doute qu'il leur faut o[illegible]nter de nouveau leur production. On sait que l'industrie laitière et l'élevage offrent de meilleures garanties de succès, principalement sur ces terres où l'on peut produire en abondance le foin de trèfle, le maïs fourrager, les légumes, la luzerne et le fourrage vert. Quiconque s'y entend en culture sait qu'une telle transition ne peut se faire en un jour, ni même en une année. L'organisation d'un bon troupeau laitier requiert de l'habileté, des ressources et du temps. Si l'on ne veut pas que nos producteurs de foin se découragent à la peine, il serait bon, nous croyons, qu'ils puissent associer à leurs systèmes d'élevage en vue de la production laitière, quelques productions spéciales pouvant assurer chaque année des revenus en espèces sonnantes. Pourquoi n'essaierions-nous pas alors la production de la graine de trèfle rouge pour laquelle notre province offre de si bons débouchés? Si l'on estime qu'un bon regain de trèfle peut donner environ 200 livres de graine à l'acre, et que cette semence nettoyée peut se vendre 0.30 la livre, nous réalisons comme revenu brut $60.00, ce qui est évidemment mieux que la vente d'une tonne de foin au prix de $6.00 ou $8.00, lorsqu'il a fallu débourser $2.00 la tonne pour le pressage.

Que penser de la chaux ?

(suite et fin)

Amendements calcaires:

Les amendements calcaires que nous pouvons employer peuvent se diviser en deux catégories: La chaux caustique et le carbonate de chaux.

1.—*Chaux caustique:*

Dans cette catégorie entrent la chaux vive et la chaux hydratée. Nous pouvons acheter la chaux vive en blocs ou en poudre fine.

Au point de vue économique, il est préférable à cause du fret, de faire venir la chaux vive sous forme de morceaux.

Mode d'emploi:

Il suffit de mettre sur le champ qu'on veut chauler, la chaux vive en petit tas. Et comme cette chaux doit être incorporée en poussière fine, il est nécessaire de l'éteindre, on y parvient en couvrant ces tas de quelques pouces de terre humide. Au bout de quelques jours (15 ou plus) la chaux est hydratée, on peut alors l'étendre. Ceci fait il ne reste qu'à enfouir la chaux au moyen du labout ou d'un bon hersage.

Il vaut mieux au point de vue économique, de ne pas se servir de la chaux hydratée, tel que préparée par le commerce, parce qu'alors l'acheteur paye du fret pour plusieurs livres d'eau par 100 livres de chaux hydratée.

Avantages:

Le grand avantage de la chaux caustiquée est qu'elle forme un amendement très énergique et que son action se fait sentir immédiatement.

Inconvénient:

Son grand avantage est souvent cause d'un grand inconvénient. En effet, à cause de son effet, on est porté à abuser, en l'employant seul longtemps et à en incorporer des doses trop fortes qui peuvent brûler les matières organiques de l'humus.

2.—*Carbonate de chaux:*

On en distingue deux catégories:

La marne calcaire et la pierre à chaux puvérisée. Le chaulage de nos terres se fait généralement en employant le carbonate de chaux sous forme de "pierre à chaux pulvérisée". Sous cette forme la valeur agricole sera déterminée par sa teneur en carbonate de chaux et par sa finesse de pulvérisation.

Une pierre à chaux titrant 90% de carbonate est considérée comme bonne. A moins de 75% il vaudrait mieux ne pas s'en servir.

Plus une pierre à chaux est composée de grains, c'est-à-dire plus elle est fine, plus elle vaut.

Dans ce cas, plus sa finesse sera poussée à l'extrême, plus son action sera énergique, plus sa dissolubilité sera grande, plus son action vive. Cependant au point de vue économique, les experts nous disent qu'il est préférable d'employer une pierre à chaux pulverisée de celle sorte qu'elle "passe au tnmis de 8 à 10 mailles, c'est-à-dire, 64 ou 1000 ouvertures au pouce carré." Parce que s'il y a un certain pourcentage de poudre fine avec cette pierre d'un tel degré de pulvérisation, elle servira, disent-ils, à produire l'effet immédiat, tandis que le reste de la pierre en grains plus gros servira les années subséquentes.

Avantages:

On peut en employer des doses très fortes sans crainte de dommages.

Quantités à employer:

Dans les terres fortes ou humifères, la dose de 1 à 1½ tonne de chaux vive semble suffisante. Pour les terres légères, il serait avantageux de n'en pas employer plus que 1500 lbs. Quant à la pierre à chaux pulvérisée, on peut en employer jusqu'à 6000 lbs dans les terres acides; la moitié moins dans les terres légères ayant un peu d'acidité.

Epoque de l'Epandage:

Le meilleur temps est l'automne, parce qu'alors le carbonate de chaux se trouvera plus longtemps soumis à l'action dissolvante des eaux et que l'épandage est plus facile et le temps moins dispendieux.

Cependant l'épandage se fait aussi le printemps.

Résultats des échantillons:

Sur 95 échantillons de terre envoyés au laboratoire officiel provincial pour analyse du 1er juillet 1926 au 30 juin 1927, 88% ont été trouvés acides. Voici d'ailleurs leur classification:

Terre forte en acide: Fortement ac. 39, acide. 27, Légèrement ac. 13, Très ac. 1.

Terre forte en alcalin: Fortement al. 4

Alcalin: 2, Neutre 4, légèrement al. 3.

Ce qui fait:	81 échantillons...	acide.
	10 "	alcalin.
	4 "	neutre.
Total.	95	

(Suite à la page 322)